



Comment est-il possible que l'affiche du film Submarino n'ait pas été interdite ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 3 septembre 2010

Bonjour,

je pense que, comme moi, vous vous demandez comment il est possible que l'affiche du film Submarino n'ait pas été interdite. Après tout ce débat autour de la cigarette de Coco Chanel, la pipe de M. Hulot, etc. Non seulement ça, mais comment, dans la longue chaîne des responsabilités impliquées dans une campagne de promotion de film, personne n'a le bon sens de se dire qu'il vaudrait mieux montrer autre chose. Sans oublier la société d'affichage elle-même, pourtant toujours prompte à mettre son veto dès qu'elle juge une affiche politiquement incorrecte.

À moins que ce ne soit justement pour attirer l'attention sur ce film ? Pourtant, vous avez remarqué, aucun distributeur de film ne se hasarderait à montrer son héros en train de boire de l'alcool. Parce que c'est moins cool ? On se croirait de retour dans les années 70... Cordialement,

E B

Réponse :

La campagne de réhabilitation de la publicité tabac et de déstabilisation de la loi Évin (Volet tabac) née en avril 2009 avec la controverse TATI se développe tous azimuts.

DNF ne peut pas se substituer à chaque individu, il est donc de votre devoir de réagir auprès de l'organe de régulation interne des agences de publicité. Il n'a pas vocation à se substituer à la justice, mais il bénéficie d'un certain poids auprès des agences : <http://www.jdp-pub.org/Deposer-une-...>

DNF, de son côté, interviendra auprès de l'ARPP [[1](#)]

[1] Autorité de régulation de la publicité professionnelle